

PLAN DE QUARTIER (PQ) "Peute Rive"



Plan de Quartier (PQ)
1:200

ATB SA

Ingénieurs-conseils SIA USIC
Promenade 22 - 2720 Tramelan
Tél 032 487 59 77 - Fax 032 487 67 65
tramelan@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch

N° dossier 2361.10		N° plan 11	
Format 60 x 105 cm			
<i>Date</i>	<i>Projet</i>	<i>Dessin</i>	<i>Contrôle</i>
06.05.2024	ALG	es	YR
10.07.2024	ALG	es	YR
16.09.2025	MM	es	MM
23.09.2026	MM	es	MM

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION (IRA)

Décision de Conseil Municipal (CM, art. 94 al.2 LC)	du 14.05.2024
Information et Participation de la Population (IPP)	du 29.05.2024 au 14.06.2024
Examen Préable (Exp, art. 59 LC) – Rapport d'Exp	du 22.07.2024 au 17.07.2025
Procédure d'opposition / Dépôt public (Po/Dp, art. 60 LC)	
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis	les 08.10 et 15.10.2025
Dépôt public	
Opposition vidée :	- 1
Opposition non vidée :	- 0
Réserve de droit :	- 2

Adoption (art. 66 al. 3 LC)	
Plan de Quartier adopté par le Conseil Municipal	le 08.12.2025
Modification mineure au titre de l'art. 122 al.7 OC – procédure d'opposition	
Adopté par le Conseil Municipal	le
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis	du
Dépôt Public (DP) :	du
Opposition vidée :	-
Opposition non vidée :	-
Reserve de droit :	-
Adoption (art. 66 al. 4 lit. b LC, art. 122 OC et art. 58 RO)	
Décidé par l'Assemblée Municipale	le
Publication de la décision dans la Feuilles Officielle d'Avis	le
Dépôt Public (DP)	le
Au nom de la Municipalité de Tavannes	
Le Président du Conseil Municipal :	Le Secrétaire municipal
Yann RINDLISBACHER	Alexis BOURGEOIS

[illegible]

Approbation (art. 61 LC)
Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

